

Analyse critique de la télécité

Marquage de borne en français et en polonais

Małgorzata NOWAKOWSKA

Université « Commission de l'Éducation Nationale », Cracovie (Pologne)

Résumé

Dans son acception usuelle, le concept de télécité concerne les verbes et désigne un procès qui mène à une borne finale. Bien que ce concept soit omniprésent dans les travaux sur l'aspect, et ait été discuté à plusieurs reprises, cet article montrera qu'il demeure en partie confus et n'est donc pas opératoire. Les problèmes qu'il pose s'avèrent évidents dans les études contrastives en général, et dans celles impliquant le français et le polonais en particulier. On lui préférera le concept de borne finale transitionnelle. Pour mettre en évidence cette borne, on examinera la signification des lexèmes verbaux, leurs combinaisons avec des grammèmes aspectuo-temporels ainsi que la diathèse ou la présence de compléments.

Abstract

The concept of telicity concerns verbs and refers to a process that leads up to the endpoint. Although this concept has gained great popularity in the writings on the aspect and has been discussed several times, this paper will show that it does not have a unique definition and therefore it is not operational. It causes misunderstandings and confusions that are obvious in contrastive studies in general, and in those of French and Polish in particular. It will be replaced by the concept of transitional endpoint. To detect it, I will examine the meaning of verbal lexemes, their combinations with grams of aspect and tense and also their diathesis or the presence of complements.

J'adresse mes remerciements à Denis Apothéloz pour ses nombreuses remarques qui ont contribué à améliorer considérablement le présent texte. Je tiens à remercier également les deux experts anonymes pour leurs précieuses remarques.

1. La définition de l'aspect

Comme on sait, l'opposition *perfectif* vs *imperfectif*, fondatrice de la catégorie de l'aspect, a son origine dans l'étude des langues slaves (cf. Agrell 1908, 1918). On ne saurait cependant se limiter à cette opposition, et je considérerai ici, comme beaucoup de linguistes, que l'aspect est une représentation du déroulement de la situation¹ exprimée par l'expression verbale éventuellement accompagnée d'autres marqueurs. Cette représentation peut être globale ou partielle ; elle peut indiquer l'une des phases de la situation, son itération, etc. (cf. Comrie 1976, Dik 1989). Le mot « représentation » est important dans cette définition. Il n'y a pas de relation directe entre le monde extralinguistique et son expression par des moyens linguistiques. Cette expression est toujours filtrée par l'intention communicative du locuteur ou scripteur. Toutes sortes de moyens linguistiques sont associés à l'expression de l'aspect, et ces moyens diffèrent selon la langue considérée : lexèmes verbaux, grammèmes aspectuels ou aspectuo-temporels, adverbiaux de quantification ou de localisation temporelle, etc.

La conception de l'aspect adoptée ici part du principe qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre aspect lexical et aspect grammatical ; cet article se situe donc dans une approche « unitaire » (cf. Gosselin 2021 : 21-40). Cette approche est particulièrement utile dans l'analyse contrastive français-polonais, parce que les marques aspectuelles se répartissent différemment dans ces deux langues. Une difficulté importante apparaît dans la comparaison des lexèmes verbaux du polonais et du français. En français, l'aspect lexical est véhiculé par le lexème verbal, mais la situation est différente en polonais. Dans cette langue, les lexèmes verbaux ne sont pas des morphèmes réellement libres, dans la mesure où ils sont toujours associés à un grammème aspectuel, de sens perfectif ou imperfectif. Un verbe polonais combine donc toujours aspect lexical et aspect grammatical. Cette différence entre les deux langues rend l'analyse contrastive difficile. Pour remédier en partie à cette difficulté, on utilisera dans les analyses, pour le français, des formes infinitives simples comme formes de citation. Du côté du polonais, on utilisera également des formes infinitives, mais en tenant compte du fait qu'elles sont toujours dotées d'une marque aspectuelle, d'où l'appellation « verbe perfectif » et « verbe imperfectif ».

L'approche unitaire adoptée ici est une approche onomasiologique, impliquant un *tertium comparationis*, nécessaire pour comparer les langues

1. On utilisera le terme « situation » comme synonyme de « procès » et englobant « événement », « action », « activité » et « état ».

étudiées. Cette conception de l'aspect a été développée par Karolak (1993, 1997, 2008). Elle est fondée sur deux « primitifs » aspectuels : la continuité et la non-continuité. Ces concepts peuvent être véhiculés par un lexème ou un grammème selon la langue analysée. Par exemple, la structure sémantique du verbe *marcher* comporte une composante continue, alors que la forme *marcha* représente une configuration de deux composantes : continue et non-continue. La composante non-continue, véhiculée par le grammème de passé simple (aspect perfectif), borne la continuité du procès 'marcher'. En revanche, la forme *marchait* combine deux concepts aspectuels de même nature : la continuité du lexème verbal avec celle du grammème d'imparfait (aspect imperfectif). Dans ce cas, la seconde composante ne fait que répéter le sens aspectuel de la première. Comme on le voit, cette approche traite de la même façon les données aspectuelles véhiculées par un lexème verbal et celles véhiculées par un grammème aspectuel.

Dans le présent article, on s'inspire de cette conception de l'aspect mais sans exclure la dimension pragmatique et, en particulier, le fait que le sens aspectuel n'est pas toujours communiqué de façon explicite et peut impliquer des inférences.

2. Origine de la télélicité et problèmes terminologiques

L'origine du concept de télélicité remonte à Aristote. Comme le rappelle François (1983), Aristote distingue deux types de situations correspondant à deux types de verbes : *kínēsis* et *enérgeia* (passage 1040b : 18-35 de la *Métaphysique*, livre 06). En comparant ces verbes au présent et au parfait (cf. Trağa 2019), Aristote constate que le test de la simultanéité d'actions s'avère négatif pour les verbes du premier type, et positif pour le second. En bref, on ne peut pas en même temps bâtir (*oikodomei*) et avoir bâti (*ôkodomēken*), ni devenir (*gignētai*) et être devenu (*gégonén*). En revanche, on peut en même temps voir et avoir vu, et penser et avoir pensé. François identifie les verbes de type *kínēsis* avec le « mode d'action télélique » et les verbes de type *enérgeia* avec le « mode d'action atélique » (cf. Garey 1957, Dahl 1978, Declerck 1979). Malgré certains problèmes terminologiques², on attribue à Aristote la définition des procès téléliques : ce sont « ceux qui ont un terme (*ôn esti peras*, 1. 18), c'est-à-dire qui demandent à être achevés, car *tout mouvement est imparfait* (*pasa kinesis atélēs* 1. 29) » (François 1983 : 85). La partie décisive de cette définition est que les procès téléliques *demandent à être achevés*. Les linguistes qui s'en inspirent définissent

2. François (1983 : 85) note néanmoins « que *télique* chez Aristote n'équivaut pas à *teleios* (= parfait, achevé) mais au contraire à *atélēs* (= imparfait, inachevé) ».

les verbes téliques comme exprimant un procès qui implique son propre terme³, contrairement aux verbes atéliques.

Declerck (1979) remarque que l'utilisation de la télicité dans l'analyse aspectuelle contribue à l'apparition de problèmes d'ordre terminologique, voire théorique. Cette idée dérive de son analyse aspectuelle de (a) *drink beer*, comparé avec (b) *drink three glasses of beer*. Il observe que beaucoup de linguistes⁴ traitent le couple *télique* vs *atélique* comme quasi-synonyme de couples comme *borné* vs *non-borné*, *perfectif* vs *imperfectif* et quelques autres. Declerck (1979 : 761) donne la liste suivante :

- (a) 'unbounded' (atelic, durative, imperfective, nonconclusive, activities)
- (b) 'bounded' (telic, nondurative, perfective, conclusive, terminative, resultative, performances, accomplishments)

Cette liste donne à réfléchir non seulement sur la télicité mais aussi sur le bien-fondé des autres termes mentionnés par Declerck. Sont-ils toujours utilisés avec rigueur ? Indiquent-ils une propriété sémantique ou grammaticale de l'expression verbale, ou encore un effet de sens ? Les termes de cette liste appartiennent à différents niveaux d'analyse : *activities* et *accomplishments* proviennent de la classification de Vendler (1957) et dénomment des types d'expressions verbales pourvues de caractéristiques aspectuelles particulières⁵ ; *duratif* et *non-duratif* indiquent un trait sémantique des lexèmes verbaux ; *perfectif* et *imperfectif* renvoient à une opposition grammaticalisée dans les langues slaves. Quant à *résultatif*, il est ambigu car utilisé tantôt pour qualifier un type de verbes ou d'expressions verbales (des verbes duratifs impliquant une borne finale – cf. Comrie 1976 : 44-46 ; Bertinetto 1991 ; Karolak 1994 : 38), tantôt pour dénommer le parfait dans son sens originel (lat. *perfectum*, angl. *perfect*), c'est-à-dire un temps verbal ayant la propriété de mettre en relief l'état résultant du procès et non le procès proprement dit. Les termes *borné* et *non-borné* sont eux aussi ambigus : même s'ils sont souvent employés pour caractériser les lexèmes verbaux exprimant (vs n'exprimant pas) un terme final du procès, il n'est pas exclu que ce sens soit véhiculé par un grammème (voir *infra*). Enfin, les termes *conclusif* et *terminatif* se rapportent en principe à l'aspect lexical et concernent des verbes qui expriment un procès qui ne peut pas se prolonger dans le temps.

Comme on peut le constater, la liste de Declerck révèle une prolifération de termes qui ont chacun une origine et une tradition d'emploi différente. Je

3. Dans les travaux anglo-saxons, on utilise comme correspondants différents termes comme *goal*, *culmination point*, *endpoint*, etc.

4. Cf. les auteurs de ces termes dans Declerck (1979).

5. Malgré sa formation philosophique, Vendler a proposé un éventail de tests purement linguistiques à l'appui de sa classification. Quelles que soient les discussions sur l'interprétation et l'application de ces tests, ils restent un point de repère important dans les études aspectuelles.

voudrais, dans cet article, tenter d'apporter un peu de clarté dans cette terminologie, en examinant en particulier la confusion ou l'association qui est fréquemment faite entre télélicité et perfectivité. Chemin faisant, j'aborderai également le concept de borne ainsi que la résultativité.

Notons que, malgré les confusions et malentendus auxquels le concept de télélicité a donné lieu, il continue à exercer une grande attraction auprès des linguistes⁶. Ce statut est sans doute en partie dû à son apparente simplicité. En effet, ce concept donne l'impression de pouvoir subdiviser les verbes en deux catégories : ceux qui désignent des situations temporellement limitées par une borne⁷ finale (téliques) et ceux qui désignent des situations temporellement non-limitées (atéliques). En réalité, ce distinguo s'affaiblit du moment où certains verbes qualifiés de téléliques impliquent une borne finale et la « franchissent » alors que certains d'autres l'impliquent sans la « franchir ». De plus, il n'est pas clair si les verbes dits « téléliques » soient duratifs ou non-duratifs : ils se placent sur la liste de Declerck à côté des verbes non-duratifs, mais du même côté se trouvent les verbes d'accomplissement, qui sont définis par Vendler comme duratifs. Leur définition reste si imprécise qu'il est difficile de les distinguer des verbes dits « atéliques ». Comme on le verra, on admet aussi une transcatégorisation (« coercion ») (Moens & Steedman 1988) : un verbe atélique peut devenir télélique s'il est mis dans un contexte spécifique, et vice versa. Par « contexte » on entend ici notamment la forme du verbe : le lexème verbal accompagné d'un grammème aspectuel. Si la télélicité s'exprime aussi par la combinaison d'un lexème verbal avec un grammème aspectuel, peut-on l'attribuer vraiment à l'aspect lexical ? Toutes ces questions seront discutées dans le présent article.

L'un des problèmes qui a motivé cet article est la terminologie. Dans le domaine de l'aspect, on observe souvent un usage peu rigoureux de la terminologie. L'une des causes de ce problème est le transfert de termes – et donc de concepts – d'une tradition grammaticale à une autre, d'une langue à une autre. C'est typiquement le cas du français et des langues slaves (dont le polonais), qui d'une part diffèrent dans leur façon de traiter l'aspect, d'autre part ont des traditions terminologiques différentes. En outre, certains termes, comme « télélique », ont pour origine d'autres disciplines que la linguistique, si bien que leur application à l'analyse de données langagières peut amener à confondre description du monde extralinguistique et description des faits de langue. En analyse contrastive, le choix des termes adéquats est particulièrement épineux. Ce type d'analyse exige une réflexion terminologique constante, à défaut de quoi la démarche s'expose à toutes sortes d'erreurs ou de malentendus.

6. Bertinetto (2001) évoque, par exemple, la confusion entre télélicité et perfectivité, ce qui peut entraîner, selon l'auteur, le caractère redondant de la distinction entre aspect lexical (*actionality*) et aspect grammatical.

7. Pour la définition du concept de borne et ses expressions linguistiques voir *infra*.

On sait que les conceptualisations proposées pour une langue ne se vérifient pas toujours pour une autre langue. Il en découle que, de façon générale, l'analyse contrastive nécessite l'élaboration d'un *tertium comparationis* établi sur la base des langues qu'on souhaite comparer. On se servira ici de la conception de l'aspect développée par Karolak (1993, 1994, 1996, 1997, 2008) qui se caractérise par une approche onomasiologique, fondée sur une décomposition des significations aspectuelle sous la forme de « primitifs » aspectuels. À ce modèle, qui se limite à l'analyse du sens explicite, on ajoutera l'analyse des données pragmatiques qui jouent un rôle important, surtout là où le sens aspectuel est indéterminé.

3. Marques de perfectif et d'imperfectif en polonais

L'opposition *perfectif* vs *imperfectif* est grammaticalisée en polonais par des moyens morphologiques dérivationnels ou non dérivationnels. Comme on l'a déjà signalé, dans la majorité des cas, un verbe dispose de deux formes : perfective et imperfective. La différence entre les deux est marquée formellement : par l'ajout d'un préfixe perfectivisant (a) ou d'un suffixe imperfectivisant (b) (sauf exception⁸), ou bien par une allomorphie de la racine (alternances vocalique et/ou consonantique) (c), ou encore par une forme supplétive (d) :

- (a) robić^{ip} > z-robić^{pf} (faire)⁹
- (b) podpisać^{pf} > podpisać^{ip} (signer)
- (c) wyliczać^{ip} > wyliczyć^{pf} (énumérer)
- (d) otwierać^{ip} > otworzyć^{pf} (ouvrir)
- (e) mówić^{ip} > powiedzieć^{pf} (dire).

L'opposition *perfectif* vs *imperfectif* se réalise par les temps verbaux du passé et du futur, le conditionnel et différentes formes impersonnelles comme l'infinitif¹⁰, ce qu'on observe ci-dessus. Le présent neutralise cette opposition : il est toujours formé par une forme imperfective.

-
8. Les verbes qui dénomment des procès intrinsèquement itératifs comme *pukać* ('frapper' par ex. à la porte), *mrugać* ('cligner des yeux') ou *machać* ('agiter', 'faire des signes'), qui sont imperfectifs, forment leurs partenaires perfectifs par l'ajout non d'un préfixe mais d'un suffixe : *puk-n-ąc*, *mrug-n-ąc* et *mach-n-ąc*. Les partenaires perfectifs désignent un seul acte du procès (sens « semelfactif »), alors que les partenaires imperfectifs désignent la répétition de ces mêmes actes (sens « intérieurement itératif ») (cf. Antinucci & Gebert 1975-76). Ajoutons qu'à partir de certains verbes « intérieurement itératifs », on peut former des partenaires perfectifs par l'ajout du préfixe *za-*, qui n'apporte pas de sens semelfactif (*za-pukać*, *za-machać*, *za-mrugać*).
 9. Dans cet article seront utilisés les sigles suivants : *pf* – perfectif, *ip* – imperfectif, *fut* – futur, *3sg* – troisième personne singulier et *pl* – pluriel.
 10. Soulignons qu'on ne peut pas traduire *robić* imperfectif et *zrobić* perfectif par, respectivement, *faire* et *avoir fait* parce qu'en français, cette différence ne relève pas de l'opposition *perfectif* vs *imperfectif*, mais de l'opposition *non-accompli* (non-résultatif) vs *accompli* (résultatif).

Malgré la présence de marques dérivationnelles, cette opposition n'est pas considérée comme lexicale, ce qui signifie que les formes *robić* (*faire* imperfectif) et *zrobić* (*faire* perfectif) constituent un même lexème. Ce lexème se manifeste sous deux formes différentes à l'instar d'un lexème nominal comme *dom* (*maison*) qui a la forme *dom* au singulier et *domy* au pluriel. Les préfixes ou suffixes verbaux peuvent être donc traités d'affixes flexionnels. Pour être sûr d'avoir affaire à un couple aspectuel, les slavistes se servent du test de Maslov (cf. Łaziński 2020 : 27-28) : étant donné que le présent a toujours une forme imperfective¹¹, il faut mettre au présent une histoire racontée au passé. Si l'on considère comme synonymes une forme perfective du passé et celle du présent historique, les deux constituent un vrai couple aspectuel. Dans le cas contraire, elles constituent un couple aspectuo-lexical, qui se trouve à la frontière entre flexion et dérivation.

4. Télécité et perfectivité

En principe, la confusion entre perfectivité et télécité devrait être impossible, compte tenu du fait que la première concerne l'aspect grammatical, et la seconde l'aspect lexical. Comme nous venons de le voir pour le polonais, la morphologie verbale des langues slaves marque de façon formelle l'opposition entre « aspect perfectif » vs « aspect imperfectif », bien qu'il n'y ait pas unanimité dans la manière de définir ces concepts. Or, c'est justement dans une des définitions de la perfectivité que se situe la source de la confusion entre perfectivité et télécité. L'aspect perfectif est en effet parfois défini comme exprimant une situation accomplie *complètement*. Malheureusement, la tradition terminologique polonaise confirme cette définition. L'aspect perfectif y est en effet appelé « aspekt dokonany », soit littéralement 'aspect accompli', ce qui suggère la réalisation complète d'une situation donnée. On retombe donc dans les problèmes terminologiques qu'on vient de mentionner. Mais ce qui est encore plus fâcheux, c'est que, selon l'une des définitions les plus connues de la perfectivité en polonais (cf. Laskowski 1998), les verbes perfectifs impliquent *un changement d'état*, ce qui suppose la présence d'une borne (cf. Meillet cité in : Gosselin 2021 : 29). Or, comme on le verra, il existe des verbes perfectifs qui n'impliquent pas de borne finale.

11. Dans l'enseignement du polonais langue étrangère, on utilise parfois les termes de « présent perfectif » ou « présent-futur », qui, quoique potentiellement induisant en erreur, sont censés aider à mémoriser les tableaux de conjugaison des verbes. Ainsi, on obtient le futur perfectif en conjuguant un verbe perfectif selon le modèle de conjugaison « le présent ».

L'idée de complétude apparaît aussi dans l'étude des couples aspectuels en polonais. Les verbes dits « terminatifs »¹², appelés aussi « téliques », ont une place privilégiée dans cette analyse parce qu'ils sont communément considérés comme uniques à pouvoir constituer de « vrais couples aspectuels »¹³. Étant donné qu'en polonais, les marques de perfectif et d'imperfectif véhiculent un sens grammatical, les infinitifs perfectif et imperfectif du verbe « télique » sont reconnus comme un même lexème. Stawnicka (2007 : 21) récapitule cette prise de position comme suit¹⁴ : « Dans un couple aspectuel terminatif, le verbe imperfectif exprime un procès dont le déroulement est hétérogène alors que le verbe perfectif exprime l'atteinte du terme délimitatif, ce qui garantit la possibilité d'affirmer l'apparition de l'état final après lequel le procès ne peut plus se développer (*budować^{pf} (dom) / construire (maison) – zbudować^{pf} (dom) / construire (maison)* ». Cette conception exclut les verbes « non-téliques » des couples aspectuels et elle les range parmi les couples aspectuo-lexicaux. Ainsi, ne sont pas considérés comme de vrais couples aspectuels les verbes qui, tout en impliquant une borne, n'impliquent pas le procès qui y mène, comme *wyjsć^{pf} (sortir)*. La raison en est que le procès « télique » exige de la durée. Ne sont pas non plus considérés comme de vrais couples aspectuels les verbes dont la forme imperfective désigne un état, et la forme perfective le procès momentané qui coïncide avec le début de cet état ; par exemple, *mieszkać^{ip} (habiter)* et *zamieszkać^{ip} (≈ s'installer)* ou *kochać^{ip} (aimer)* et *pokochać^{ip} (≈ tomber amoureux)*. Suivant cette conception, les verbes d'activité, qui ont une forme imperfective, ne forment pas non plus de vrais couples aspectuels. Par exemple, un verbe imperfectif comme *spacerować (se promener)* et son partenaire perfectif *pospacerować (≈ se promener (pendant un court intervalle temporel))* doivent être traités respectivement de *imperfectivum tantum* et *perfectivum tantum* (Laskowski 1998). Enfin, selon une telle définition des couples aspectuels, des verbes momentanés comme *zobaczyć (voir perfectif)* ou *dotknąć (toucher perfectif)* sont séparés de leurs partenaires imperfectifs *widzieć (voir imperfectif)* ou *dotykać (toucher imperfectif)*, ce qui va d'ailleurs à l'encontre du test de Maslov et de l'intuition des polonophones. En résumé, seuls les partenaires perfectifs et imperfectifs des dits « verbes téliques » constituent un seul lexème, et leur

12. Dans les travaux polonais, les termes « terminatif », ou encore « complétif », sont plus répandus que celui de « télique », utilisé néanmoins dans des études plus récentes (cf. Laskowski 1998, Stawnicka 2007, Łaziński 2020).

13. Ils sont appelés aussi de « purs couples aspectuels ».

14. La traduction est de moi. Voici la version originale de cette citation: „W terminatywnej parze aspektowej czasownik niedokonany wyraża proces o heterogenicznym (niejednorodnym) przebiegu, a dokonany osiągnięcie kresu delimitacyjnego, co gwarantuje możliwość orzekania o wystąpieniu stanu końcowego, po osiągnięciu którego akcja nie może się dalej rozwijać (*budować (dom) – zbudować (dom)*)” (Stawnicka 2007: 21).

marque de perfectivité et d'imperfectivité sont reconnues comme véhiculant un sens purement grammatical et non lexical (cf. Cockiewicz 2007).

Les études aspectologiques sur le polonais ne sont pas exemptes de confusion, notamment entre terminatif ou télélique, d'un côté, et perfectif, de l'autre. Rappelons que dans la liste de Declerck, le qualificatif *terminatif* est aussi associé à l'aspect perfectif. Ce qualificatif introduit la notion de terme au sens de « borne finale » (cf. Cohen 1989 : 20). Étant trop spécifique, cette association nous éloigne de la définition de la perfectivité ou imperfectivité en tant qu'aspect grammatical.

On trouve en revanche une définition qui n'implique pas la notion de borne ou de changement d'état dans le *Cours de linguistique générale* de Saussure :

« Les langues slaves distinguent régulièrement deux aspects du verbe : le perfectif représente l'action dans sa totalité, comme un point, en dehors de tout devenir ; l'imperfectif la montre en train de se faire, et sur la ligne du temps » (1972 : 161-162).

À mon sens, cette définition de la perfectivité est conforme à ce qu'on observe dans le système aspectuel polonais¹⁵. Un verbe perfectif polonais donne en effet une vision globale de la situation qu'il exprime, tout en mettant au second plan son déroulement dans le temps. Cette définition est particulièrement utile pour l'étude contrastive tentée ici, dans la mesure où elle trouve son illustration aussi bien dans les grammèmes perfectifs du polonais que dans les grammèmes du passé simple français, temps verbal à valeur perfective par excellence. Dans la suite de l'article, c'est dans ce sens-là que nous utiliserons le terme « perfectif », et il sera donc associé aux marques grammaticales. Nous n'utiliserons donc pas le qualificatif de « perfectif » pour les lexèmes verbaux momentanés (cf. « verbes perfectifs » in : Sten 1952), pas plus que pour les situations temporellement limitées (cf. « perfective situations » in : Bertinetto 2001).

Par ailleurs, dans les discussions sur la télélicité et la perfectivité, on mentionne souvent des exemples anglais comportant un Simple Past (*He crossed the street ; John wrote a letter*) (cf. Bertinetto 2001, Declerck 2007). Or, ce temps verbal est non-déterminé relativement à la distinction perfectif vs imperfectif (l'anglais n'a pas d'équivalent de la distinction que fait le français entre passé simple et imparfait). Le Simple Past peut seulement, selon le contexte, requérir une interprétation perfective ou imperfective (cf. Karolak 2005). Il en va différemment du passé simple français et du *passato remoto* italien, qui sont considérés à juste terme comme des temps à valeur perfective¹⁶.

15. En revanche, la définition de l'aspect imperfectif est clairement trop restrictive : elle limite l'imperfectif à son interprétation progressive ou cursive.

16. La preuve en est que, par exemple, le verbe *was* de la phrase suivante *The book was on the table* peut être traduit soit par le passé simple soit par l'imparfait en français ou en italien (cf. Bertinetto 2001). Notons que Declerck (2007) attribue l'aspect perfectif même au futur anglais : “[in a sentence like] *I will write a novel*, the situation is not yet completed at the time of speech, but it is referred to in its entirety” (2007: 53).

5. Télécité et aspect lexical

Libérée de la confusion avec la perfectivité, la télécité se présente comme appartenant à l'aspect lexical et, selon une opinion commune, elle permet d'opposer les verbes dits « télécités » aux verbes dits « atélecités » (cf. Garey 1957, François 1983, Bertinetto 1991, 2001¹⁷, Declerck 2007, Gosselin 2018, 2020). Cette question est discutée par Comrie (1976), qui analyse des verbes et formes verbales par le biais des situations auxquelles ils peuvent référer. La télécité est donc une propriété des *situations* :

[...] telic situation is one that involves a process that leads up to a well-defined terminal point, beyond which the process cannot continue. (Comrie 1976 : 45)

Rappelons l'analyse de Comrie :

At first sight, it might seem that we could call verbs that refer to telic situations telic, those that refer to atelic situations atelic; in fact, the picture is not quite so simple. If it were, then we could, for instance, call *drown* a telic verb (drowning is a process that necessarily comes to an end when the animal drowning dies), and *sing* an atelic verb. However, situations are not described by verbs alone, but rather by the verb together with its arguments (subject and objects). Thus although *John is singing* describes an atelic situation, the sentence *John is singing a song* describes a telic situation, since this situation has a well-defined terminal point, namely when John comes to the end of the song in question. *John is singing songs* is again atelic, whereas *John is singing five songs* is again telic. Similarly, although *John is drowning* describes a telic situation, the sentence *cats drown if you put them in deep water* is not telic, since it refers to an ongoing tendency for cats to drown, a tendency that can go on indefinitely, irrespective of the number of cats who have completed their act of drowning. Moreover, provided an appropriate context is provided, many sentences that would otherwise be taken to describe atelic situations can be given a telic interpretation. (1976 : 45-46)

Dans ce texte, Comrie montre que, selon le contexte dans lequel il se trouve, un même verbe peut désigner tantôt une situation télécité, tantôt une situation atélecité. Pour ce faire, l'auteur compare des formes utilisées intransitivement et des formes utilisées transitivement, des formes avec complément d'objet dénombrable et non-dénombrable, des phrases génériques et non génériques. En fait, ce texte fournit des arguments contre la possibilité de définir une classe de *verbes* dits « télécités ».

On notera que si l'on attribue à tel verbe la propriété de télécité (ou d'atélecité), cela implique ensuite, chaque fois que cette propriété est contrariée par un contexte particulier, la nécessité d'introduire des opérations de « coercion » (Moens & Steedman 1988), de « télécisation » ou de « dételécisation » (cf.

17. Bertinetto (1991) divise les verbes télécités italiens en deux groupes : transformatifs et résultatifs, qui sont respectivement momentanés et duratifs.

Bertinetto 2001), ou bien encore d'« hybridation » (cf. Bertinetto 1986 : 302-309 ; 1991 : 37-41 ; Gebert 2016).

Notons que le rôle des compléments a été déjà évoqué par Garey (1957), qui est le premier à utiliser en sémantique le terme « télélique »¹⁸. Cet auteur oppose par exemple *jouer un concerto de Mozart* (télélique) et *jouer du Mozart* (atélique). Dans ces exemples, la différence tient au caractère comptable ou, au contraire, partitif du nom en fonction de complément d'objet. Garey note aussi le rôle de certains compléments adverbiaux. Un verbe télélique comme *sortir* n'est plus télélique s'il est combiné avec le complément adverbial *un peu* : *sortir un peu*. Selon Garey, ce complément annule l'atteinte du terme final. Toutefois, à la différence de Comrie, l'analyse de Garey ne concerne pas les situations mais les expressions.

Les analyses de Garey et de Comrie soulèvent une question importante : Les verbes momentanés se rapportent-ils aux situations « téléliques » ou « atéliques » ? Garey accepte comme téléliques des verbes momentanés tels que *se noyer*, *arriver*, *acheter*, *changer*, *quitter*. En revanche, Comrie suit la définition selon laquelle les expressions qui réfèrent aux situations téléliques comprennent deux composantes : un procès qui mène vers un terme final et le terme final lui-même. Ainsi, il reconnaît comme téléliques les verbes d'accomplissement et non les verbes d'achèvement de Vendler (cf. Laskowski *supra*). Pour Comrie, le verbe *to reach* (dans *John reached the summit*), étant un procès instantané, ne fait que désigner le terme final (1976 : 47). Cela dit, certains verbes sont ambigus quant à leur caractère duratif. C'est le cas du verbe *to die* : Comrie n'exclut pas que *John is dying* puisse signifier un procès menant à la mort. Il en va, sans doute, de même de la phrase *Il se noyait*, citée par Garey (1957)¹⁹.

L'analyse de Comrie soulève encore une autre question. Même si, théoriquement, la distinction entre « situations téléliques » et « situations atéliques » paraît pertinente, on se demande comment traiter des verbes comme *sing / chanter*. Comrie le présente comme référant tantôt à une situation atélique, tantôt à une situation télélique. En plaçant cette question au niveau purement linguistique, on constate que la décision n'est pas facile : la définition du verbe *chanter* implique-t-elle le deuxième argument ou non ? Autrement dit, son emploi intransitif découle-t-il de sa définition lexicale ou non ? Je reviendrai sur ce problème *infra*.

Bien que Comrie n'utilise pas le terme « ontologie », sa conception de la télélicité se laisse interpréter dans ces termes²⁰ : il ne définit pas des verbes mais

18. Garey dérive ce terme du mot grec *télos*.

19. Rappelons à ce propos la discussion des logiciens et linguistes sur ce qu'on appelle « paradoxe de l'imperfectivité » (cf. le détail in : Nowakowska 2010).

20. Declerck (2007) met aussi l'(a)télélicité au niveau de l'aspect ontologique et il le fait de façon explicite. Dans son analyse de l'aspect anglais, c'est le premier niveau qui est suivi du niveau

des situations, qui sont des entités extralinguistiques. Selon cette conception il y a deux types de situations et les verbes employés se réfèrent tantôt à l'un tantôt à l'autre type. Outre les remarques critiques qu'on vient de faire, il faut reconnaître que cette analyse apparaît comme réductrice, au sens où la communication linguistique ne se limite pas à la référence directe, et même indirecte, aux entités extralinguistiques. En employant une expression verbale, le sujet parlant construit un sens complexe, riche et parfois, au contraire, sous-déterminé, sens qu'on ne saurait réduire à la référence à une situation donnée.

La distinction entre situations « téléiques » et « atéliques » reste-elle alors soutenable ? À l'origine, elle est basée sur un raisonnement utilisant une implication. Comme écrit qu'on peut déduire de la situation désignée par *John is singing* la situation désignée par *John has sung* (situation atélique), tandis qu'on ne peut pas déduire de la situation *John is making a chair* la situation *John has made a chair* (situation téléique)²¹. Ce raisonnement est malheureusement inutilisable pour le polonais, langue qui ne dispose ni de présent progressif ni de présent parfait. Il est sans doute plus convainquant de présenter ces implications non en termes de phrases mais de raisonnement concernant les situations. En effet, si Jean interrompt l'action de chanter, on peut dire qu'il a chanté : il s'agit de la portion de chant avant la rupture (situation atélique). Et si Jean interrompt l'action de faire une chaise, on ne peut pas dire qu'il ait fait une chaise (situation téléique).

6. La téléicité comme configuration, selon Karolak

Je trouve utile de présenter ici la conception de Karolak (1993, 1994, 1997, 2008), pour qui la téléicité n'est pas une propriété des lexèmes verbaux, ni des formes verbales pourvues d'un grammème aspectuel (dont les temps verbaux). Selon cet auteur, il n'y a pas de différence de nature entre l'information aspectuelle transmise par le lexique et celle transmise par les grammèmes, qu'il s'agisse des grammèmes aspectuels des langues slaves ou des grammèmes de temps verbaux du français. Adoptant une approche onomasiologique, il fonde sa conception de l'aspect sur deux concepts simples : celui de continuité et celui de non-continuité (momentanéité). Ces concepts peuvent être exprimés aussi bien par des grammèmes (par exemple des temps verbaux) que par des lexèmes. Notamment, des lexèmes verbaux comme *savoir* (*wiedzieć*) ou *se promener* (*spacerować*) expriment la continuité alors que *s'écraser* (*runąć*) ou *exploser* (*wybuchnąć*), la momentanéité.

de l'actualisation de l'aspect sur lequel il y a les situations (non)bornées. Il ajoute un troisième niveau, l'aspect grammatical, qu'il voit dans l'opposition *perfectif* vs *imperfectif*, tout en reconnaissant que l'imperfectif anglais se limite au sens progressif.

21. Cette analyse évoque, sans doute, la distinction entre *kínēsis* et *enérgēia* faite par Aristote (cf. *supra*).

Cependant, la majorité des formes verbales des langues véhiculent plutôt des *configurations* de ces deux concepts qu'un seul concept.

Suivant l'analyse de Karolak (1997 : 182-183), le verbe imperfectif polonais *rozwiązywać* ('≈ être en train de résoudre') représente la configuration dite « télélique ». Sa signification peut être rendue par la paraphrase suivante : *faire quelque chose afin de trouver une solution*. Plus exactement, cette signification peut être décomposée en trois composantes aspectuelles, symbolisées par P, Q et R²² :

(A) IL ADVIENT P / X PRODUIT P DE TELLE FAÇON QU'ADVienne Q, QUI ENTRAÎNE R²³.

Le caractère réel ou virtuel de ces composantes découle du sens du verbe *rozwiązywać* (imperfectif). Dans la décomposition (A), la séquence soulignée correspond à la composante « réelle » de la signification, et la séquence débutant par *de telle façon que* à la composante virtuelle. Le sens aspectuel de ce verbe se résume donc dans l'idée d'une situation P pouvant mener à une situation Q, elle-même pouvant entraîner une autre situation R. Ce qui est virtuel, c'est la situation visée Q ainsi que la situation R qui peut en résulter.

Ces trois composantes forment donc une hiérarchie : P domine Q et R, ce qui est marqué par le soulignement de P dans le schéma (A). Cette hiérarchie s'explique par la dépendance de Q et R par rapport à P, composante qui exprime une situation qui se produit. Les situations indiquées par Q et R sont conditionnées.

La configuration télélique peut être représentée par le schéma suivant :

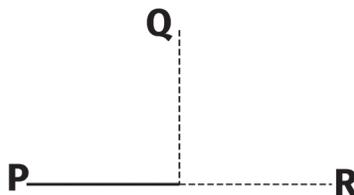


Schéma 1. Configuration télélique

Dans ce schéma, les lignes horizontales représentent les composantes continues, et la ligne verticale représente la composante non-continue. La première composante (P) est en gras pour marquer son caractère dominant. Les pointillés marquent le

22. Dans ses formules, Karolak a adopté la convention suivante : il utilise le présent pour marquer la continuité et le passé composé pour la non-continuité. La double formule de la composante continue fait voir qu'il s'agit aussi bien des verbes non-agentifs (*il se passe P*) qu'agentifs (*x fait P*). Cf. Karolak (1996) et sa discussion avec Antinucci et Gebert (1975-76).

23. Cf. une autre version de cette formule dans Karolak (2008).

caractère virtuel des composantes Q et R. Un procès en cours symbolisé par P et l'état consécutif R impliquent les deux de la durée, à la différence d'un événement symbolisé par Q, momentané, qui constitue une transition entre P et R.

Le verbe imperfectif *rozwiązywać* signifie donc un procès dont la transition vers la solution (son état résultant) reste virtuelle. En revanche, le verbe *rozwiązać*, qui est le partenaire perfectif de *rozwiązywać*, représente la configuration dite « conclusive »²⁴. Pour paraphraser la signification du partenaire perfectif, on évitera d'utiliser une formulation comme *avoir fait (quelque chose)*, en raison de son interprétation résultative. On préférera utiliser le passé simple, temps perfectif par excellence : '*x fit quelque chose de telle façon qu'il y ait la solution*'. Dans la configuration conclusive, la composante dominante est momentanée (non-continue) et elle désigne la transition entre le procès consistant à chercher une solution et la solution trouvée. La configuration conclusive est donc formée de deux composantes : la première, dominante, est momentanée et la seconde est continue. D'où la formule suivante, suivie de sa représentation graphique :

(B) IL S'EST PASSÉ P / X A FAIT P QUI A CAUSÉ Q²⁵

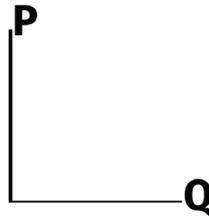


Schéma 2. Configuration conclusive

Contrairement à la configuration télique, la configuration conclusive ne comprend pas de composantes virtuelles. Ici, un événement P a provoqué l'état Q. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'un procès qui tend vers un terme, mais de la réalisation momentanée d'un procès (P) qui produit un état résultant (Q)²⁶.

-
24. Karolak (1993) a d'abord appelé cette configuration « résultative », ce qui dérivait sans doute d'une certaine tradition terminologique avec laquelle s'accorde aussi Bertinetto, qui dénomme « résultatifs » les verbes transitionnels duratifs (1991). Néanmoins, cette dénomination peut induire en erreur du moment où la configuration de parfait a aussi un sens résultatif. Cette dernière renverse la hiérarchie des deux composantes par rapport à la configuration conclusive : c'est la composante Q qui domine P.
25. Bien que Karolak utilise le passé composé dans ses formules, il souligne qu'il s'agit de sa valeur perfective (processive) et non, résultative.
26. La configuration conclusive de Karolak ne montre pas la différence entre les verbes perfectifs qui sont duratifs comme *rozwiązać* (*résoudre*) et ceux qui sont momentanés comme *zniknąć* (*disparaître*). Cette configuration se compose seulement d'une composante momentanée (la première, dominante) et d'une composante continue (la seconde). Cette formule ne marque

Appliquée au français, cette conception aboutit à analyser le verbe français *résoudre*, conjugué au présent ou à l'imparfait, comme réalisant la configuration télélique. En revanche, au passé simple ou au passé composé processif, ce même verbe exprime la configuration conclusive. En polonais, comme on a pu l'observer, les verbes n'ont pas besoin des grammèmes de temps verbaux pour produire ces deux configurations. Le verbe imperfectif *rozwiązywać* représente la configuration télélique, et sa forme perfective *rozwiązać*, la configuration conclusive. Notons que le verbe *se réveiller* diffère de *résoudre* par son caractère non agentif. Selon Karolak, cette différence ne change en rien leur analyse aspectuelle²⁷. Ainsi, *se réveiller* à l'imparfait représente aussi la configuration télélique alors que dans sa forme infinitive, au passé simple ou au passé composé processif, il exprime la configuration conclusive.

Dans la conception de Karolak, la télélicité n'est donc pas censée délimiter un type de verbes ou d'expressions verbales. Il s'agit ici d'une signification aspectuelle bien précise, qui peut être produite par des formes verbales imperfectives en polonais, et en français par des formes verbales conjuguées aux temps verbaux à valeur imperfective, à condition que ces formes verbales impliquent une borne finale et un état consécutif virtuels. Dans le cadre d'une approche onomasiologique, la configuration télélique peut également trouver son expression dans des périphrases verbales progressives ou d'autres expressions verbales, selon le système aspectuo-temporel de la langue considérée. Pour en revenir à notre discussion sur la télélicité, notons que les expressions verbales exprimant la *réalisation* d'un procès débouchant sur un état consécutif ne véhiculent pas la configuration télélique, mais conclusive. Ces deux sens aspectuels sont ici bien différenciés.

Cette conception de l'aspect rend également compte de la manière dont le sens aspectuel du lexème verbal se combine avec celui d'un grammème. Cette combinatoire permet de décrire certains phénomènes en faisant l'économie de notions telles que celles de « glissement de sens »²⁸, de « coercion » ou d'« hybridation ».

Dans la suite de cet article, je suivrai l'esprit de la démarche de Karolak, mais je prendrai en considération des paramètres d'ordre discursif et pragmatique, qui ne sont pas au centre de cette théorie.

donc pas le procès duratif véhiculé par des verbes perfectifs comme *rozwiązać* (*résoudre*), *zbudować* (*construire*) ou *napisać* (*écrire*). Cela dit, étant donné l'aspect perfectif, la durée représente, d'une certaine façon, le « second plan ».

27. Le terme de « configuration conclusive » englobe « configuration inchoative », qui se rapporte aux verbes non-agentifs et « configuration résultative », aux verbes agentifs (Karakol 2008).
28. Cf. Gosselin (2021 : 25-34) pour la discussion sur l'interdépendance entre aspect lexical et aspect grammatical, dans laquelle on utilise le terme de « glissement de sens ».

7. Le concept de borne

Outre la conception de Karolak, qui est pratiquement inconnue, les travaux évoqués *supra* opposent les expressions verbales téliques à celles qui ne le sont pas, même si, sous l'influence du contexte, une même expression verbale de « télique » pourra devenir « atélique » et vice versa. Le terme « télique » peut être attribué aux verbes qui impliquent une borne finale atteinte ou virtuelle, aux verbes duratifs ou non duratifs, aux verbes mis dans les temps perfectifs ou imperfectifs, aux verbes accompagnés d'un complément d'objet ou non. Ainsi, la télécité est devenue un concept non consistant et, donc, peu opératoire dans les analyses aspectuelles. On propose de le remplacer par le concept de borne. C'est un concept simple, alors que la télécité implique aussi bien un procès que la borne finale. De plus, étant moins chargé d'une tradition terminologique que la télécité, le concept de borne pourrait, peut-être, être utilisé dans des analyses sans provoquer de malentendus. En termes simples, la borne apparaît comme un élément qui indique le début ou la fin de la situation signifiée par une expression verbale. Compte tenu du fait que le présent article traite de la télécité, je me limite à la borne finale. La question centrale est la suivante : « La borne est-elle la fin d'une situation, ou son interruption ? » Dans le premier cas, il s'agit de la transition d'une situation à une autre (« borne transitionnelle ») et dans le second, de l'interruption d'une situation sans qu'il y ait transition (« borne non-transitionnelle »). Pour préciser cette distinction, on appliquera les « primitifs » aspectuels de Karolak. La borne non-transitionnelle représente un concept simple : une composante non-continue. Comme on le verra, elle sert à indiquer l'interruption de la situation signifiée par le verbe. En revanche, la borne transitionnelle est associée à la configuration conclusive, qui se compose de la composante non-continue qui domine la composante continue (voir Schéma 2 *supra*). La composante non-continue indique la transition entre deux situations et la composante continue, le résultat de cette transition. La distinction entre borne transitionnelle et borne non-transitionnelle recouvre en partie celle de Jackendoff citée par Gosselin (2021 : 22) : le premier type (à borne transitionnelle) correspond aux procès bornés de façon *intrinsèque* et le second, aux procès bornés de façon *extrinsèque*. On verra *infra* que la borne non-transitionnelle n'est pas forcément extrinsèque.

Pour mettre en évidence une borne, on utilisera différents tests qui s'appuieront, en partie, sur ceux utilisés par Vendler (1957), mais, à la différence de cet auteur, on évitera les formes finies du verbe afin de ne pas introduire un sens aspectuel supplémentaire. Cela dit, on verra que ce n'est pas toujours possible.

7.1. Verbes transitionnels et non-transitionnels

Afin de mettre en évidence la borne transitionnelle dans les verbes momentanés, on utilise le test suivant : on les conjugue au passé composé et on les combine avec un adverbial de quantification temporelle de type « *depuis* + DURÉE » (Apothéloz 2008, 2021). Comme on le constate ci-après, le résultat est positif pour *sortir* et non pour *éternuer* :

- (1) TEST Pierre est sorti depuis cinq minutes.
- (2) TEST # Pierre a éternué depuis cinq minutes²⁹.

Ce test fait voir que dans le cas des verbes impliquant une transition, on peut quantifier l'état qui est consécutif au procès véhiculé par ces verbes quand ils sont au passé composé (ou à un autre temps composé). Cette quantification est possible grâce à la transition, qui correspond au début de l'état résultant. En (1), la durée de cinq minutes mesure l'intervalle entre le début de cet état et le moment de l'énonciation. Autrement dit, (1) communique que, au moment de l'énonciation, il y a cinq minutes que Pierre est dehors. En revanche, le verbe *éternuer* n'impliquant aucune transition, donc aucun état consécutif, ne peut en mesurer la durée avec « *depuis* + DURÉE ». Ce test peut être également utilisé pour sélectionner l'interprétation résultative des temps composés, par opposition à leur interprétation processive, confirmée par la possibilité de se combiner avec un autre adverbial : « *il y a* + DURÉE » (Apothéloz 2021).

Pour mettre en évidence la borne transitionnelle dans les verbes duratifs, on utilisera la forme infinitive, ce qui permet de se limiter au sens aspectuel véhiculé par les lexèmes verbaux. On essaiera de combiner ces verbes avec un adverbial de quantification temporelle de type « *en* + DURÉE » :

- (3) TEST construire une maison en trois ans
- (4) TEST # nager en une heure

L'expression verbale en (3) implique une borne transitionnelle finale, qui permet de justifier l'intervalle indiqué par *en trois ans*. La borne finale est indiquée par le syntagme nominal *une maison* à fonction d'objet direct. Au contraire, le test est négatif pour le verbe *nager*, qui n'implique aucune borne.

Dans le test précédent, les verbes momentanés ont été fléchis à un des temps composés parce que ces temps produisent en français un état résultant. C'est la durée de cet état qui a été mesurée. Comme on vient de le voir, pour les verbes duratifs, l'adverbial « *en* + DURÉE » mesure la durée du procès désigné par

29. Le dièse indique l'incompatibilité des éléments linguistiques.

l'expression verbale, ce qui est vrai aussi quand on les fléchit au passé composé. Ajoutons que la différence entre (3) et (4) reproduit la distinction qu'a faite Vendler entre respectivement accomplissement et activité.

Ces deux tests ne sont pas directement transposables aux verbes polonais. Pour ce qui concerne le test appliqué aux verbes momentanés français, il ne peut pas être utilisé pour la simple raison que dans le système verbal polonais, il n'y a pas de temps composés à valeur de parfait. Il ne reste qu'à recourir à une analyse sémantique. Ainsi, le verbe *wyjsć* (*sortir* perfectif) se laisse paraphraser par 'passer de l'intérieur à l'extérieur' et le verbe *kichnąć* (*éternuer* perfectif), par 'expirer violemment à la fois par le nez et par la bouche'. L'analyse sémantique de ces verbes aboutit à la même conclusion que celle concernant leurs correspondants français : seul *wyjsć* implique une transition vers un état nouveau, à l'instar de la configuration conclusive. Les partenaires imperfectifs de ces verbes désignent forcément des procès duratifs qui n'impliquent aucune transition.

Parmi les verbes duratifs polonais, ceux qui possèdent une borne transitionnelle acceptent un adverbial de quantification temporelle de type « *w (en) + DURÉE* » :

- | | | | |
|------|---------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| (3a) | TEST zbudować
construire.PF | dom
maison | w trzy lata
en trois ans |
| (3b) | TEST # budować
construire.IP | dom
maison | w trzy lata
en trois ans |
| (4a) | TEST # pływać
nager.IP | w godzinę
en une heure | |
| (4b) | TEST # popływać
nager.PF | w godzinę
en une heure | |

Cette manipulation indique que seule la forme perfective en (3a) révèle la présence d'une borne transitionnelle, (3b) étant impossible. À l'instar du verbe *nager*, le test pour le verbe imperfectif *pływać* est négatif. Il l'est aussi pour sa forme perfective parce que, comme on le verra *infra*, elle implique une borne non-transitionnelle : elle signifie 'nage limitée à un court intervalle temporel'. En outre, pour ce qui est de (3b), le verbe *budować*, transitif, implique un objet qu'on construit, mais sa forme imperfective rend virtuel l'aboutissement au résultat « objet construit » (*cf.* la configuration téléique *supra*). Il en irait de même de l'interprétation de la phrase française suivante : # *Il était en train de construire une maison en trois ans.*

Appliqués au français, les tests font voir l'opposition entre verbes transitionnels (achèvements et accomplissements) et verbes non-transitionnels (activités), alors qu'ils sont moins discriminants pour le polonais. Il est vrai qu'ils sont positifs pour la forme perfective des verbes qui, dans ce cas, s'identifient avec les verbes d'achèvement ou d'accomplissement de Vendler. En revanche,

les tests sont négatifs pour ces verbes dans leur forme imperfective. Ces verbes se comportent alors comme s'ils étaient des verbes d'activité, à cette différence près que, quoique virtuelle, ils impliquent toujours une borne transitionnelle.

Notons que des verbes momentanés ou ponctuels comme *éterner* (pol. *kichnąć*) ou *rencontrer* (pol. *spotkać*) sont généralement considérés comme des verbes qui n'impliquent aucune borne. Une telle position découle des écrits de Moens & Steedman (1988), Bertinetto (1991)³⁰, Karolak (1994) et Apothéloz (2008, 2021), qui divisent ainsi les verbes d'achèvements de Vendler en verbes momentanés transitionnels (par ex. *sortir*) et verbes momentanés non-transitionnels (par ex. *éterner*).

La notion de borne transitionnelle pose un problème particulier dans le cas des verbes « graduels ». Ces verbes dérivent d'adjectifs graduables (*maigrir*, *vieillir*) mais pas toujours (*s'améliorer*, *augmenter*). Pour ce qui est du polonais, Laskowski (1998 : 155) les appelle « paramétriques » et constate que les partenaires perfectifs de ce type de verbes signifient non une transition mais l'augmentation d'intensité d'une propriété. Bertinetto et Squartini (1995) les appellent « verbes de complétion graduelle » (« gradual completion verbs » ou GCV). Selon ces deux linguistes, ces verbes partagent certaines propriétés avec les activités et avec les accomplissements de Vendler. Avec les activités, ils ont en commun de pouvoir se combiner avec *a lot*, combinaison que refusent les accomplissements ; avec les accomplissements, ils ont en commun de pouvoir se combiner avec *gradually*, ce que refusent les activités.

- (5a) The situation improved a lot. (GCV)
- (5b) Max ran a lot. (activités)
- (5c) *Max solved the puzzle a lot. (accomplissements)
- (6a) The situation gradually improved. (GCV)
- (6b) *Max gradually ran. (activités)
- (6c) Max gradually solved the puzzle. (accomplissements)³¹

Même si ces verbes n'impliquent en principe pas de borne transitionnelle, certains sont ambigus de ce point de vue. Considérons le verbe *sécher* : il signifie tantôt 'rendre/devenir plus sec', tantôt 'rendre/devenir sec (absolument)' (cf. Apothéloz 2021, & 2.4).

30. Dans son article sur la télicité (2001), Bertinetto abandonne la distinction entre verbes ponctuels et verbes transformatifs.

31. Declerck (1979 : 783-784) analyse des verbes anglais comme *sharpen* (*a knife*), *dry* ou *melt* et il les considère comme ambigus du point de vue de la présence de la borne finale.

7.2. L'expression de la borne non-transitionnelle

Aussi bien en polonais qu'en français, cette borne peut être posée par une marque extérieure au verbe : par exemple, un adverbial indiquant la cessation ou l'interruption de la situation signifiée par le verbe. Cette borne peut également résulter d'une délimitation de l'intervalle temporel pendant lequel dure la situation. Il s'agit des adverbiaux « délimitatifs » selon Bertinetto (1991) :

- *jusqu'à* t_x , qui indique seulement la borne finale,
- *de* t_x à t_y , qui indique aussi bien le début que la fin de l'intervalle,
- (*pendant*) + DURÉE, qui délimite la durée de l'intervalle.

Ces exemples concernent un marquage extérieur au verbe. Mais en polonais, il peut concerner le lexème verbal lui-même, plus exactement les préfixes *po-* ou *prze-* permettant de perfectiver un verbe d'activité ou d'état³². Les deux types de dérivés ont alors un sens délimitatif, même si ce sens s'accompagne d'autres modifications sémantiques. Ainsi, les dérivés en *po-* impliquent un intervalle temporel représenté comme bref, alors que les dérivés en *prze-* sont neutres de ce point de vue, mais ils impliquent un parcours exhaustif de l'intervalle, d'où probablement la présence obligatoire d'un quantificateur temporel, ce qui n'est pas le cas pour les dérivés en *po-*. En voici deux exemples :

- (7a) *pracować* (travailler) → *po-pracować* ('travailler + un intervalle bref')
- (7b) *pracować* (travailler) → *prze-pracować* + durée ('travailler + durée')
- (8a) *siedzieć* (être assis) → *po-siedzieć* ('être assis + un intervalle bref')
- (8b) *siedzieć* (être assis) → *prze-siedzieć* + durée ('être assis + durée')

Les préfixes perfectivants *po-* et *prze-* ne sont pas la seule manière de marquer un intervalle limité en polonais. Une autre façon de le faire, plus neutre, sans aucune restriction syntaxique ni modification sémantique, consiste à combiner un verbe imperfectif avec un adverbial délimitatif. Ainsi, l'adverbial (*przez godzinę* ((*pendant*) une heure)) se combine aussi bien avec le dérivé perfectif en *po-* et en *prze-* que son partenaire imperfectif non préfixé. Ajoutons que les verbes en *prze-* font omettre normativement la préposition *przez* (*pendant*)³³ :

- (7c) *popracować*^{pf} *przez godzinę* ('travailler pendant une heure')

32. Notons que les préfixes *po-* et *prze-* n'ont pas toujours ce sens. Par exemple, *przeczytać* (*lire*) est seulement le partenaire perfectif de *czytać*, imperfectif.

33. Notons que, dans la majorité des cas analysés ici, l'omission de *przez* est admise. Il en est de même de *pendant* français.

- (7d) *przepracować*^{pf} *godzinę* ('travailler une heure')
- (7e) *pracować*^{ip} *przez godzinę* ('travailler pendant une heure')
- (8c) *posiedzieć*^{pf} *przez godzinę* ('être assis pendant une heure')
- (8d) *przesiedzieć*^{pf} *godzinę* ('être assis une heure')
- (8e) *siedzieć*^{ip} *przez godzinę* ('être assis pendant une heure')³⁴

Quelle est la différence entre les exemples (7c), (7d), (8c), (8d), d'un côté, et (7e) et (8e), de l'autre ? Sans entrer dans le détail, on constate qu'ils ne sont pas sémantiquement équivalents. Comme on vient de le signaler, outre le sens délimitatif, les verbes préfixés (perfectifs) *popracować* et *posiedzieć* ont un sens supplémentaire et/ou subissent des restrictions syntaxiques, tandis que leurs partenaires imperfectifs *pracować* et *siedzieć* en sont dépourvus. En polonais, le marquage extérieur aux verbes (l'adverbial (*przez godzinę*) prédomine sur le marquage intérieur (les préfixes *po-* et *prze-*). Autrement dit, n'importe quel verbe imperfectif combiné avec un adverbial délimitatif sert à communiquer la délimitation d'un intervalle. Nous l'avons observé en (7e) et (8e), mais une telle combinatoire concerne aussi les verbes imperfectifs accompagnés d'un objet direct :

- | | | | |
|------|---|--------------------|---|
| (9a) | TEST <i>pisać</i> ^{ip}
écrire | artykuł
article | <i>przez godzinę</i>
pendant une heure |
| (9b) | TEST <i>napisać</i> ^{pf}
écrire | artykuł
article | # <i>przez miesiąc</i>
pendant un mois |

Comme on le voit, l'adverbial délimitatif est compatible avec le verbe imperfectif *pisać* (*artykuł*), alors qu'il ne l'est pas avec le verbe perfectif *napisać* (*artykuł*), qui n'est pas un dérivé en *po-* ou *prze-*, mais un vrai partenaire aspectuel de *pisać*. Quelles sont les raisons de cet état de choses ? Le résultat positif du test pour le verbe imperfectif *pisać* (*artykuł*) découle de la présence, dans sa structure aspectuelle, d'un procès duratif ('mettre des signes sur un support'), qui se laisse délimiter par un intervalle temporel. Cette délimitation n'est pas empêchée par la présence de la borne indiquée par l'objet direct *artykuł*, parce cette borne n'est pas une transition réelle, mais virtuelle. Notons que le procès duratif correspond à la composante continue de la configuration télélique (voir *supra*). Puisque la composante continue domine les deux autres et qu'elle est réelle, elle se laisse délimiter par un intervalle comme *przez miesiąc* / *pendant un mois*. En revanche, le résultat négatif du test pour le verbe perfectif *napisać* (*artykuł*) est dû à la présence d'une borne transitionnelle, que l'aspect perfectif

34. Je cite ici les infinitifs, mais on peut conjuguer ces verbes au passé et au futur, tout en gardant leur forme perfective ou imperfective.

met au premier plan. Cette hiérarchie correspond à la configuration conclusive (voir *supra*), dans laquelle la composante non-continue domine la composante continue qui indique l'état résultant de la première. La composante non-continue correspond ici à l'aspect perfectif. Autrement dit, conformément à la configuration conclusive, *napisać* représente le procès qu'il signifie en faisant abstraction de sa durée, ce qui rend impossible la délimitation d'un intervalle temporel (# *przez miesiąc / pendant un mois*).

Ces manipulations font voir les difficultés que rencontre la classification de Vendler, quand on l'applique au polonais. D'une part, le couple aspectuel « éclate » en deux : le partenaire perfectif *napisać* se comporte comme un verbe d'accomplissement, alors que le partenaire imperfectif *pisać* se comporte comme un verbe d'activité ; d'autre part, la forme imperfective elle-même, suivie d'un complément d'objet (ici *artykuł*), signifie elle aussi une activité, ce qui est difficilement pensable dans le cadre de la classification de Vendler. En raison du complément, l'expression *pisać artykuł*, avec la forme imperfective, correspond à la configuration télique décrite plus haut.

En comparant le polonais au français, on remarque également qu'il est impossible de traduire en français la différence entre (9a) et (9b), car l'infinitif français est neutre relativement à l'opposition *perfectif vs imperfectif* (Gosselin 2021). La construction qui correspond approximativement à ces deux exemples serait la suivante :

(9c) écrire un article # pendant une heure

On constate donc que, pour un verbe comme *écrire*, il est difficile de délimiter un intervalle de durée quand il implique un objet direct (voir *infra*), comme si la présence du complément rendait la délimitation impossible. Même si l'expression *écrire un article / l'article* ne comporte pas de marque d'aspect perfectif, étant donné les résultats des tests, elle pourrait correspondre à la configuration conclusive, à l'instar du perfectif polonais *napisać*.

Observons encore ces expressions verbales conjuguées au passé :

(10a) TEST Pisał^{IP} artykuł przez godzinę.

(10b) TEST Il écrivait un article # pendant une heure.

(11a) TEST Napisał^{PF} artykuł # przez godzinę.

(11b) test Il écrivit / a écrit un article # pendant une heure.

(10a) et (10b) montrent que le passé imperfectif polonais ne se laisse pas traduire par l'imparfait français. Pour rendre en français le sens de (10a), on pourrait employer un verbe non-transitionnel comme *travailler*, mais au passé composé, pas à l'imparfait :

(10c) Il a travaillé à un article / l'article pendant une heure.

En revanche, le passé perfectif polonais de (11a) correspond à (11b) : le test est négatif dans les deux cas. Pour ce qui est du passé simple ou du passé composé processif, cette incompatibilité provient de la combinaison du sens lexical du verbe et de la présence du complément. Elle est assez générale pour les verbes de sens créatif et destructif, mais moins pour un verbe comme *nettoyer* :

(12) TEST Il a nettoyé son appartement pendant une demi-heure (et ensuite a fait autre chose).

Cela dit, le verbe *écrire*, qui, en tant que verbe transitif, est défini comme produisant un objet écrit (sens créatif), a également des emplois qui n'impliquent pas d'objet direct. Dans ce cas, le test employé sera positif :

(11c) TEST Il a écrit pendant une heure.

Notons que, en polonais il faut considérer comme règle absolue l'incompatibilité du perfectif avec un adverbial délimitatif.

(13a)	TEST Posprzątał nettoyer.3SG.PASSÉ.PF	mieszkanie appartement	# przez godzinę ³⁵ . pendant une heure.
(13b)	TEST Sprzątał nettoyer.3SG.PASSÉ.IP	mieszkanie appartement	przez godzinę. pendant une heure.
(13c)	TEST Posprząta nettoyer.3SG.FUT.PF	mieszkanie appartement	# przez godzinę. pendant une heure.
(13d)	TEST Będzie sprzątał nettoyer.3SG.FUT.IP	mieszkanie appartement	przez godzinę. pendant une heure.

Montrons encore cette différence pour les verbes duratifs intransitifs ou utilisés intransitivement. En polonais, c'est l'aspect imperfectif qui est de règle (sauf avec les dérivés en *po-* et *prze-*). On l'a vu pour les infinitifs en (7e) et (8e). Observons cette régularité pour le passé imperfectif du verbe *pracować* (*travailler*) :

(14) TEST Pracował przez godzinę.
travailler.3SG.PASSÉ.IP pendant une heure.

En français, tout au contraire, l'imparfait en est exclu, sauf interprétation habituelle³⁶ :

(14a) TEST Il travailla / a travaillé pendant une heure.

(14b) TEST Il travaillait # pendant une heure.

35. Malgré la présence du préfixe *po-*, il n'a pas de sens délimitatif. Le verbe *posprzątać* est donc un vrai partenaire perfectif de *sprzątać*.

36. Par exemple, dans un énoncé comme *Les mardis il travaillait pendant une heure*.

Cette confrontation entre les deux langues fait voir qu'en polonais, à l'exception des dérivés en *po-* et *prze-*, la limitation de l'intervalle d'une situation se réalise en dehors du verbe, comme « après coup ». Autrement dit, la forme imperfective dénomme une situation qu'elle localise, par exemple, dans le passé et, ensuite, un adverbial de sens délimitatif construit une sorte de cadre temporel qui limite la durée de la situation. Comme l'a observé Karolak (2008), la situation est toute différente en français : le marquage de borne non-transitionnelle est donné non seulement par un adverbial de quantification temporelle, mais aussi par des grammèmes de passé simple et de passé composé à valeur processive (cf. les éléments soulignés en (14a))³⁷.

La question de la limitativité et de la borne non-transitionnelle est loin d'être épuisée ici. Dans le cas des verbes momentanés, la restriction consiste sans doute dans l'impossibilité de « construire » un intervalle temporel. Comme l'explique Gosselin (2021), cette restriction ne concerne pas le cas de l'itérativité.

7.3. L'expression de la borne transitionnelle

Comme on l'a vu dans 7.1, cette borne désigne la transition d'une situation à une autre. La principale question est celle de savoir si cette transition découle du lexème verbal, d'un grammème qui l'accompagne ou d'un élément extérieur au verbe.

Commençons par observer que cette borne est une composante sémantique de verbes momentanés comme *se noyer*, *se lever*, *sortir*, *s'arrêter*, *se réveiller*. En tant que lexèmes verbaux, ils signifient tous une situation momentanée qui consiste en une transition sur une autre situation. Leur première composante sémantique est donc la 'situation momentanée', et leur seconde composante la 'situation d'arrivée', respectivement : 'être mort par noyade', 'être en position verticale', 'être dehors', 'être immobile' ou 'ne pas fonctionner', 'être en état de veille'. Observons par ailleurs que ces verbes n'expriment pas la situation de départ ; celle-ci est présupposée. Ce type de verbes correspond à la configuration conclusive présentée *supra* (Schéma 2).

Rappelons que pour conserver leur sens momentané, ces verbes doivent être traduits en polonais par une forme perfective (*utopić się*, *wstać*, *wyjsć*, *zatrzymać się*, *obudzić się*), le composant momentané correspondant à la ligne verticale du Schéma 2. Leur correspondant imperfectif signifie qu'il s'agit d'un procès duratif, ce qui fait que la borne transitionnelle, de réelle devient virtuelle (cf. la ligne pointillée de la configuration téléique dans le Schéma 1)³⁸. Les infinitifs de

37. Étant donné cette analyse, on pourrait se demander s'il s'agit de bornage « intrinsèque » ou « extrinsèque » (cf. Jackendoff cité par Gosselin, 2021 : 22).

38. La forme imperfective des verbes momentanés a aussi un sens itératif.

leurs correspondants français ne peuvent pas exprimer ce sens, contrairement à l'imparfait dans son interprétation progressive.

Comme nous pouvons le constater, tous ces verbes sont intransitifs. Cependant, l'expression d'une borne transitionnelle par le lexème verbal est possible également avec les verbes transitifs. C'est le cas de verbes comme *noyer*, *lever*, *sortir*³⁹, *arrêter*, *réveiller*, qui sont les correspondants transitifs des verbes mentionnés précédemment. Ce sont des verbes agentifs : ils signifient une action effectuée par un agent (argument *x*) sur un patient (argument *y*). Pourtant, leur analyse aspectuelle est identique à celle de leurs correspondants intransitifs : ils désignent 'la transition d'une situation à une autre'. La conséquence de cette transition concerne l'argument *y* donné ici par un complément d'objet direct.

Après avoir examiné les verbes momentanés, passons aux verbes duratifs. Expriment-ils aussi une borne transitionnelle par le biais du lexème lui-même ? Au premier abord, on a l'impression que oui, étant donné qu'un verbe comme *chanter* peut se traduire en polonais par un infinitif perfectif *zaśpiewać*. Mais dans ce cas, sa définition doit comporter un objet résultant (un chant). Défini ainsi, le verbe perfectif *zaśpiewać* fait partie des verbes de sens créatif. Ce qui est important, c'est que 'l'objet produit' est exprimé par un complément d'objet direct. C'est donc ce complément qui indique la borne transitionnelle. Son existence est confirmée par les tests de Vendler :

(15) TEST chanter une chanson + en 3 minutes

(16) TEST *zaśpiewać*^{pf} piosenkę + w 3 minuty

Comme on l'a vu, un adverbial comme *en 3 minutes* mesure la durée du procès jusqu'à la borne finale. Il y a donc un parcours *complet* du procès exprimé, autrement dit la production d'un morceau de musique vocale *complet*. En polonais, la forme perfective garantit cette complétude, contrairement à la forme imperfective. De là l'impossibilité de combiner cette dernière avec un quantificateur temporel limitatif (à moins d'imaginer un contexte itératif ou habituel, comme dans le cas de l'imparfait français) :

(16a) TEST *śpiewać*^{ip} piosenkę # w 3 minuty

La forme imperfective du verbe transitif *śpiewać* communique seulement que ce procès concerne l'objet appelé *piosenka* (*chanson*), mais elle ne garantit pas l'idée d'exécution complète de ce procès. En français, nous avons affaire à une situation quasi semblable quand on conjugue le verbe *chanter* à un temps à valeur imperfective comme l'imparfait.

39. Étant un verbe « symétrique », *sortir* ne change pas de forme quand il est transitif, alors que les autres verbes cités passent de la forme pronominale à la forme non-pronominale.

On vient de voir que dans le cas des verbes transitifs duratifs de sens créatif (ou destructif), l'objet produit (ou détruit) résulte directement de la définition lexicale du verbe. Il en constitue la borne transitionnelle, indiquée par le complément d'objet direct. L'analyse sémantique du verbe proposée ici s'avère plus adéquate pour décrire le polonais, parce que dans cette langue, l'absence de complément d'objet direct n'est pas discriminatoire pour l'intransitivité du verbe. Pour diverses raisons, l'objet direct est fréquemment absent en polonais, ce qui n'empêche pas le verbe d'être transitif, comme c'est le cas de la forme perfective d'un verbe comme *zaśpiewać*. C'est un point important, parce qu'il montre que les manipulations mentionnées *supra* (cf. Garey 1957 et Comrie 1976), consistant à ajouter ou enlever un syntagme à fonction de complément d'objet, ne sont pas fiables concernant le polonais⁴⁰.

La discussion sur la transitivité, l'intransitivité et la borne transitionnelle pose le problème de la définition du lexème. On pourrait en effet se demander si l'emploi transitif et l'emploi intransitif du verbe *chanter* constituent un même lexème. En général, les dictionnaires traitent ce type de verbe sous la même entrée, en distinguant un emploi intransitif et un emploi transitif. Ce qui est sûr, c'est que la définition de l'emploi intransitif de ce verbe est différente de celle de son emploi transitif, et que cette différence a des conséquences pour l'aspect :

(17a) chanter *y*
 'faire des mouvements avec l'appareil phonatoire qui consistent à moduler la voix, ce qui fait qu'on produit une suite de sons musicaux'

(17b) chanter
 'faire des mouvements avec l'appareil phonatoire qui consistent à moduler la voix'

Contrairement à la définition (17a), (17b) ne mentionne aucun objet produit, ce qui fait qu'il n'y a aucune transition. Le procès décrit en (17b) est homogène et, par ce biais, il entre dans la catégorie des activités de Vendler.

Ce problème a été déjà posé par Wierzbicka (1967), qui se demandait si le verbe imperfectif *pisać* (*écrire*) représente toujours une activité. Voici les deux définitions de *pisać* qu'elle propose (1967 : 2235) :

(18) *pisać*₁ = to be fixing speech on the surface of something with the hand;
*pisać*₂ = to be performing actions of such a sequence of actions, that if all the actions of his sequence have been performed, something would have been written.

Comme nous l'avons vu pour *chanter*, la différence entre *pisać*₁ et *pisać*₂ n'est pas seulement lexicale ; elle a aussi des conséquences sur la diathèse : *pisać*₁

40. Notons que cette réflexion sur la transitivité et l'intransitivité en polonais ne concerne pas la polysémie verbale comme, par exemple, celle du verbe *manger* transitif ou intransitif : *manger qch.* et *manger* au sens de 'prendre un repas'. Cela dit, il n'y a pas de doute que cette corrélation existe (cf. Gosselin 2021 : 28).

est un verbe intransitif, tandis que *pisać*₂ est transitif. En termes d'arguments, *pisać*₁ en implique un seul, et *pisać*₂ deux arguments. L'argument *y*, qui détermine la borne transitionnelle, désigne l'objet consécutif au procès d'écriture. Wierzbicka le présente comme virtuel (*something would have been written*), ce qui signifie que le procès désigné par *pisać*₂ implique la possibilité de créer un objet (voir *supra* le Schéma 1). Seule la forme perfective *napisać* garantit le parcours complet de l'objet, d'où résulte la création d'un objet écrit complet. Tout en étant considéré comme un seul lexème, le couple aspectuel polonais *pisać* – *napisać* a les trois emplois suivants :

(19a) V^{ip} *pisać*₁ – emploi intransitif (pas de transition)

(19b) V^{ip} *pisać*₂ – emploi transitif (pas de transition – parcours incomplet)

(19c) V^{pf} *napisać* – emploi transitif (transition – parcours complet)

En polonais, la diathèse transitive concerne aussi bien la forme perfective que la forme imperfective du verbe, mais seule la forme perfective assure le parcours complet de l'objet affecté, c'est-à-dire la transition de la situation « écrire » à la situation « existence d'un objet écrit ». Selon Wierzbicka, le parcours complet de l'objet affecté est indiqué par la possibilité d'ajouter le déterminant *cały* (*≈ tout, en entier*) au syntagme nominal à fonction d'objet. Cet ajout est impossible pour la forme imperfective :

(19d) TEST V^{pf} *napisać* SN = V^{pf} *napisać cały* SN

(19e) TEST V^{ip} *pisać* SN – V^{ip} *pisać # cały* SN

Le parcours incomplet de l'objet affecté, comme en (19b), est garanti par l'aspect imperfectif du verbe. Mais en français, l'opposition *perfectif* vs *imperfectif* n'étant pas marquée sur le lexème verbal, c'est le syntagme nominal à fonction d'objet qui marque la distinction entre *parcours complet* (transition) et *parcours incomplet*. Selon certains linguistes (*cf.* Verkuyl 1989, 2005, Verkuyl & Vet 2004), la sélection de l'un ou l'autre parcours dépend des caractéristiques référentielles de ce syntagme. S'il désigne un objet comptable (pour le singulier) ou un ensemble exhaustif d'objets⁴¹ (pour le pluriel), il constitue la borne finale transitionnelle. Si, au contraire, il désigne un objet non-comptable (pour le singulier) ou un ensemble non-exhaustif d'objets (pour le pluriel), il ne garantit pas un parcours complet. Appliquons ici le test qu'utilise Vendler pour les verbes d'accomplissements :

(20a) TEST construire un pont / trois ponts / les ponts (+ *en DURÉE*)

41. C'est un ensemble « clos », qu'on peut donc parcourir intégralement.

(20b) TEST construire des ponts (# *en DURÉE*)

(21a) TEST boire un verre de lait / deux verres de lait / le verre de lait / le lait (+ *en DURÉE*)

(21b) TEST boire du lait (# *en DURÉE*)

Dans les exemples notés (a), le complément constitue une borne transitionnelle, ce qui n'est pas le cas des exemples notés (b)⁴². La langue polonaise ne possédant pas d'article, cette distinction est traduite dans cette langue en utilisant l'opposition entre forme perfective et forme imperfective du verbe – respectivement, exemples notés (a) et exemples notés (b) :

(20a) construire un pont / trois ponts / les ponts (+ *en DURÉE*)

(22a) zbudować^{pf} most / trzy mosty / mosty (+ *w DURÉE*)

(20b) construire des ponts (# *en DURÉE*)⁴³

(22b) budować^{ip} mosty (# *w DURÉE*)

(21a) boire un verre de lait / deux verres de lait / le verre de lait / le lait (+ *en DURÉE*)

(23a) wypić^{pf} szklankę mleka / dwie szklanki mleka / szklankę mleka⁴⁴ / mleko (= tout le lait)
(+ *w DURÉE*)

(21b) boire du lait (# *en durée*)

(23b) pić^{ip} mleko (# *w DURÉE*)

L'analyse de l'objet direct comme déterminant la borne transitionnelle est étroitement liée à l'idée de « parcours complet ». Il ne faut pas oublier que, dans le cas de la langue française, ce « parcours » affecte l'objet créé ou détruit. De là vient l'intérêt pour les verbes de sens créatif (*construire*, *peindre*) ou destructif (*manger*, *effacer*). Mais il existe des verbes, comme *regarder (un tableau)*⁴⁵, dont l'objet direct ne peut pas constituer une borne transitionnelle pour le procès. Cela découle directement de leur signification. Il y a aussi des verbes, comme *nettoyer (cité supra)*, qui sont sémantiquement sous-déterminés quant à l'interprétation de leur objet direct comme indiquant un parcours complet ou incomplet. Il reste donc à déterminer quels sont les verbes transitifs, outre

42. Notons que cette différence ne recouvre pas l'opposition *défini* vs *indéfini*. Cf. la critique de Verkuyl de la position de Dowty à ce propos (Verkuyl 2005 : 203).

43. Le test sera positif dans le cas où cette séquence aurait l'interprétation suivante : *Il est capable de construire des ponts en 3 mois*.

44. Le polonais étant une langue sans article, la traduction des syntagmes *un verre de lait* et *le verre de lait* est identique dans cette langue : *szklanka wody*.

45. Gosselin le cite à côté de *marcher* et *dormir*, considérés comme atéliques (2021 : 22).

ceux qui ont un sens créatif et destructif, qui impliquent une transition, et quels sont ceux qui n'en impliquent pas.

7.4. « Suspension » ou « escamotage » de la borne transitionnelle

Ce phénomène concerne le français mais la confrontation avec le polonais permet de mieux l'expliquer. Pour le faire voir, il est nécessaire que les verbes transitionnels soient au passé composé et employés dans un contexte dans lequel le moment de l'énonciation joue le rôle de point de repère. On communique alors l'état actuel résultant du procès antérieur signifié par le verbe. Pour obtenir cette interprétation résultative en polonais, on emploie des verbes au passé perfectif. De plus, dans les deux langues la condition suivante doit être respectée : le procès signifié par le verbe ne peut pas être explicitement localisé sur la ligne du temps. Considérons la situation dans laquelle le locuteur aperçoit quelqu'un assis sur une chaise mais ne parvient pas à l'identifier :

(24) Qui *s'est assis* sur ma chaise ?

(24a) Kto *usiadł*^{pf} na moim krzeselku?

Cette interprétation de l'état résultant, appelée par Apothéloz et Nowakowska (2010) « résultativité sémantique », découle directement de la signification de la forme verbale mise en italique (*s'est assis* – *usiadł*). Dans la situation imaginée ici, le locuteur énonce (24) ou (24a) parce qu'il voit quelqu'un qui est assis sur sa chaise au moment de l'énonciation.

On pourrait se demander comment exprimer en français une situation un peu différente : celle où le locuteur, regardant sa chaise vide et constatant à certains indices que quelqu'un s'y est assis antérieurement, s'enquiert de l'identité de cette personne. En polonais, il suffit, pour produire cette signification, d'employer le partenaire imperfectif du verbe de (24a) :

(25)	Kto	<i>siadał</i>	na moim krzeselku?
	qui	<i>s'asseoir</i> _{3SG.PASSÉ.IP}	sur ma chaise

L'auteur de la question (25) relie ce qu'il voit actuellement (l'état de la chaise) à une action passée susceptible d'avoir causé cet état. Il s'agit alors d'un autre type de résultativité, la « résultativité pragmatique » ou « résultativité inférée »⁴⁶ (Apothéloz et Nowakowska 2010, Nowakowska 2020), qui ne découle pas directement du sens de la forme verbale mais de diverses inférences. Le passé imperfectif polonais de (25) permet ainsi de faire savoir que quelqu'un s'est assis sur cette chaise mais n'y est présentement plus assis. À vrai dire, la forme imperfective

46. Cf. « Invited inferences » de Geis & Zwicky (1971).

suggère cette signification mais sans la signifier à proprement parler : elle signifie seulement qu'il y a eu, dans le passé, une action appelée « s'asseoir » en rapport avec ma chaise. Cette forme ne donne pas d'information concernant le lien de la situation passée avec le moment de l'énonciation. C'est sans doute en raison de cette sous-détermination informationnelle que cet emploi est appelé « factuel » dans les travaux sur les langues slaves (Padučeva 1992 ; Nowakowska 2008). En ce sens, le passé perfectif donne une information plus spécifique : comme dans (24a), il exprime une transition, et par conséquent, un état résultant qui continue au moment de l'énonciation.

Voyons maintenant comment le français exprime la résultativité pragmatique. Imaginons donc un contexte qui exclut que quelqu'un soit assis sur la chaise du locuteur. On trouve ce type de contexte dans une scène du conte « Blanche-Neige » de Jakob et Wilhelm Grimm. Il s'agit d'une scène où, précisément, il est question de traces, d'indices laissés par des actions antérieures. À un moment du conte, Blanche-Neige entre dans la maison des sept nains, qui sont absents. Le texte est alors le suivant :

- (26) Blanche-Neige avait très-faim et très-soif ; elle mangea une cuillerée de légumes avec une bouchée de pain dans chaque assiette, et but dans chaque gobelet une goutte de vin, car elle ne voulait pas prendre une seule part tout entière. Puis, comme elle était fatiguée, elle essaya de se coucher dans un des petits lits ; mais l'un était trop long, l'autre trop petit, et enfin il n'y eut que le septième qui fût à sa taille ; elle y resta donc, fit sa prière et s'endormit.

La nuit venue, les maîtres de la cabane arrivèrent ; c'étaient des nains qui cherchaient de l'airain et de l'or dans les montagnes. Ils allumèrent leurs petites lampes, et quand le logis fut éclairé, ils virent bientôt que quelqu'un avait passé par là, car tout n'était plus dans le même ordre où ils l'avaient laissé.

Le premier dit :

« Qui s'est assis sur ma chaise ? »

La question (24), énoncée dans ce contexte, ne peut pas être interprétée autrement que comme visant la résultativité pragmatique, à l'exclusion donc de la résultativité sémantique. Le passé composé doit être interprété ici comme désignant la situation passée '(QUELQU'UN) S'ASSEOIR', tout en mettant au second plan la transition, comme si elle était « suspendue ». Dans cet emploi, il s'approche de son emploi dit « factuel » au sens que lui donne Apothéloz (2021: §4.2.8) : le passé composé y sert à désigner « un procès (événement, état, etc.) dont l'advenue est présentée comme valide au moment de l'énonciation »⁴⁷. Néanmoins, le passé composé de (26) est un peu différent dans la mesure où le procès *s'asseoir* est exprimé pour désigner la cause de la situation actuelle, à savoir : 'il y a des traces de la présence antérieure de quelqu'un sur la chaise'.

47. Voir aussi la distinction que fait Benveniste (1959) entre passé composé accompli et aoriste du discours.

Il y a donc ici un lien spécifique entre le procès désigné, passé, et le moment de l'énonciation.

Comme on le voit, là où le polonais exploite l'opposition entre passé perfectif (pour sélectionner la résultativité sémantique) et passé imperfectif (pour sélectionner la résultativité pragmatique), le français dispose d'une seule forme, certes potentiellement résultative mais qui ne distingue pas les deux types de résultativité. Dans la situation où il y a résultativité pragmatique, le passé composé ne « confirme » pas, à proprement parler, la transition. Elle est plutôt inférée, selon un raisonnement du type : 'il n'y a personne sur ma chaise, mais puisqu'il y a des traces de la présence de quelqu'un, il faut que quelqu'un se soit assis et qu'il soit ensuite parti'.

Il n'y a pas d'idée de « suspension » de la borne finale dans le cas de l'expression durative *il y a* parce qu'elle n'implique pas de borne transitionnelle. Mise au passé composé, elle peut produire la résultativité pragmatique :

- (27) Et les autres [nains] d'accourir et dire :
« Dans le mien aussi, *il y a eu* quelqu'un ».

N'impliquant pas de borne transitionnelle, *il y a eu* ne s'interprète jamais comme produisant la résultativité sémantique. Il va sans dire que la résultativité pragmatique dans la situation décrite par (27) est rendue en polonais par le passé imperfectif.

Pour exprimer la résultativité pragmatique avec les verbes transitionnels transitifs au passé composé, il est possible d'« escamoter » la borne transitionnelle. Il suffit pour cela d'employer ces verbes sans objet direct. C'est le cas de verbes de sens destructif comme *manger*, *prendre* et *boire*, dans les énoncés suivants produits par les nains :

- (28) Le second [nain] :
« Qui *a mangé* dans mon assiette ? »
- (29) Le troisième :
« Qui *a pris* de mon pain ? »
- (30) Et le septième :
« Qui *a bu* dans mon gobelet ? »

Ces exemples comportent, au lieu de l'objet direct, un syntagme prépositionnel en *dans* ou *de*. Au paragraphe 7.3, nous avons vu l'importance de l'objet direct pour la construction de la borne transitionnelle. Ce complément étant ici absent, cette borne n'est pas marquée ; elle est « escamotée ». Un tel emploi a pour effet de sélectionner la résultativité pragmatique. Notons que, si l'on mettait des objets directs dans ces énoncés, la résultativité serait sémantique :

- (28a) Le second [nain] :
« Qui a mangé mon pain ? »
- (29a) Le troisième :
« Qui a pris mon pain ? »
- (30a) Et le septième :
« Qui a bu mon vin ? »

L'état résultant de (28a) et (29a) est qu'il n'y a pas de pain (il a été mangé ou pris) et celui de (30a), qu'il n'y a pas de vin (il a été bu). En français, la présence de l'objet direct permet de marquer la transition. En revanche, le polonais n'est pas obligé d'enlever le complément pour produire le type de résultativité de (28)-(30). Il suffit de mettre les verbes correspondants au passé imperfectif :

- (28b) Drugi :
« Kto jadł^{IP} mój chleb ? »
- (29b) Trzeci :
« Kto brał^{IP} mój chleb ? »
- (30b) A siódmy :
« Kto pił^{IP} moje wino ? »

La confrontation du français et du polonais, quant à l'expression de la borne transitionnelle et de la résultativité, aboutit à un constat intéressant. Le polonais, dont le système verbal ne dispose pas de grammèmes d'accompli (parfait), exploite l'opposition *perfectif* vs *imperfectif* pour distinguer deux types de résultativité, sémantique et pragmatique. Le passé perfectif asserte la transition impliquée par le verbe (résultativité sémantique), et le passé imperfectif, qui n'asserte pas cette transition, déclenche diverses inférences, d'où découle la résultativité pragmatique. En revanche, le passé composé français, qui se caractérise par définition par l'aspect accompli, est indéterminé quant à la distinction des deux types de résultativité. Il apparaît indéterminé également dans l'assertion de la borne transitionnelle.

Conclusion

La distinction entre verbes téliques et verbes atéliques est omniprésente dans les travaux sur l'aspect. Cependant, cet article a montré qu'il est difficile de cerner la classe des verbes dits « téliques ». Il est vrai qu'ils impliquent une borne finale, mais pour certains auteurs, ce sont des verbes duratifs, tandis que pour d'autres, les verbes téliques peuvent être aussi momentanés. Dans la description des verbes dits « téliques », on remarque que la borne qu'ils impliquent est franchie quand ils sont fléchis à un temps perfectif alors qu'elle est virtuelle

avec un temps imperfectif. Karolak rend compte de cette différence sémantique en distinguant deux configurations d'aspects, qu'il qualifie respectivement de conclusive et de télélique. La difficulté majeure que présentent les travaux sur la télélicité est la suivante : la présence de compléments de verbes ou d'adverbiaux temporels, voire le contexte d'emploi, interviennent dans l'attribution de la propriété de télélicite ou d'atélicite au verbe analysé. D'où une opération de transcatégorisation, habituellement appelée « coercion ». Mais cette opération exige en réalité une analyse cas par cas, analyse qui comprend, outre l'expression verbale, chaque composante aspectuelle présente dans son contexte, y compris les éléments de nature pragmatique.

Le concept de télélicité apparaît donc comme peu opératoire dans l'analyse de l'aspect. On a proposé ici de lui substituer le concept de borne, concept plus simple que celui de télélicité, qui en constitue la composante obligatoire. Il s'agit, bien entendu, d'une borne transitionnelle, qu'on distingue d'une borne non-transitionnelle. Afin de comprendre la différence entre les deux types de borne, on se sert des « primitifs » aspectuels de Karolak. Une borne transitionnelle caractérise la configuration dite « conclusive », qui est formée d'une composante momentanée et d'une composante continue, la première dominant la seconde. La composante momentanée indique la transition entre deux situations et la composante continue représente le résultat de cette transition. En revanche, la borne non-transitionnelle représente un sens aspectuel plus simple : une composante momentanée.

Les analyses présentées dans cet article se sont principalement attachées à vérifier la présence de la borne transitionnelle dans les lexèmes verbaux, combinés avec divers grammèmes aspectuo-temporels, avec des compléments d'objet et des adverbiaux temporels. Les tests dont on s'est servi ne sont pas toujours appropriés pour mettre en évidence cette borne, et leur efficacité peut varier selon la langue examinée. Ce qui est donc discriminant, c'est le sens lexical des verbes. Cependant, il existe peu d'études des verbes menées dans cette perspective. Ce qu'on a observé le plus, ce sont les verbes de sens créatif ou destructif comme *écrire* ou *manger*, impliquant un argument *y* qui marque une borne transitionnelle. Le parcours complet de *y* aboutit à une transition entre 'non-existence de l'objet affecté' et 'existence de l'objet affecté' pour les verbes de sens créatif, et au parcours inverse pour les verbes de sens destructif. En revanche, les verbes dits « graduels » sont connus pour leur non-implication d'une borne transitionnelle – sauf acception non graduelle. Mais outre ces deux cas, il existe un grand nombre de verbes qu'il conviendrait encore d'examiner, dont certains réagissent de façon peu tranchée aux tests habituels, comme c'est le cas du verbe *nettoyer*. L'analyse menée dans cet article confirme l'idée selon laquelle la borne transitionnelle demeure virtuelle quand les expressions qui l'impliquent s'accompagnent de grammèmes à valeur imperfective, quelle que soit la langue examinée. Pour ce qui est des verbes de sens créatif ou destructif,

en polonais, l'aspect imperfectif est l'unique élément indispensable pour le marquage de la borne virtuelle, tandis qu'en français, le syntagme nominal à fonction d'objet direct doit référer à un objet non-dénombrable ou à un ensemble non-exhaustif d'objets.

Les exemples de verbes choisis dans cet article sont souvent empruntés aux travaux qui traitent de la question de la télélicité. De plus, on a pris la décision de soumettre à l'examen les infinitifs verbaux comme formes de citation, ce qui a permis de limiter le nombre de composantes aspectuelles, qui augmente chaque fois qu'on a affaire à la forme finie d'un verbe et à son contexte d'emploi. Cette façon de faire permet notamment d'éviter le sens d'itérativité ou d'habitualité, qui est fréquemment déclenché par les formes finies à valeur imperfective en français et en polonais. Cependant, c'est dans l'analyse du passé imperfectif polonais qu'on a obtenu les résultats les plus intéressants. Il s'agit en particulier du passé imperfectif qui, en situation de dialogue, permet de communiquer allusivement l'existence d'un certain état concomitant avec le moment de l'énonciation, tout en désignant une situation antérieure passée. Dans ces conditions d'emploi, la borne transitionnelle ne s'avère pas virtuelle mais devient, d'une certaine façon, non-saillante. Le passé imperfectif se limite alors à informer que la situation qu'il signifie a eu lieu dans le passé. Il va de soi que cette information est complétée par diverses inférences, qui permettent d'établir un lien entre la situation passée (désignée par l'expression verbale) et une situation actuelle.

En français, dans les mêmes conditions d'emploi, c'est le passé composé qu'on utilise. Dans ce cas, le lien entre le passé et le moment de l'énonciation est codé par l'aspect accompli (résultatif) de ce temps verbal. Ce qui est laissé à l'interprétation, c'est le fait de savoir si la résultativité est « sémantique » ou « pragmatique ». À cette ambiguïté du côté du français correspondent deux formes verbales en polonais : le passé perfectif, pour l'interprétation « sémantique » de la résultativité, et le passé imperfectif, pour l'interprétation « pragmatique » de la résultativité.

Bibliographie

- AGRELL S. (1908). *Aspektänderung und Aktionsartbildung beim polnischen Zeitworte. Ein Beitrag zum Studium der indogermanischen Präverbia und ihrer Bedeutungsfunktionen*. (Lunds Universitets Årsskrift 1, 4, 2), Lund.
- AGRELL S. (1918). *Przedrostki postaciowe czasowników polskich*. (Materiały i Prace Komisji Językowej Akademii Umiejętności w Krakowie, t. VIII), Kraków.
- ANTINUCCI F., GERBERT L. (1975-6). L'aspetto verbale in polacco. *Ricerche slavistiche* 22-23, 5-60. [version polonaise: (1977). Semantyka aspektu czasownikowego. *Studia Gramatyczne* I, 7-44].

- APOTHÉLOZ D. (2008). *Entrer quelques instants vs arriver quelques instants : le problème de la spécification de la durée de l'état résultant*. *Verbum* 30/2-3, 199-219.
- APOTHÉLOZ D. (2021). Les temps verbaux. In : *Encyclopédie grammaticale du français*. En ligne : encyclogram.fr
- APOTHÉLOZ D., NOWAKOWSKA M. (2010). La résultativité et la valeur de parfait en français et en polonais. In : *Cahiers Chronos* 21, 1-23. (= E. Moline & C. Veters, eds, *Temps, aspect et modalité en français*, Amsterdam & New York, Rodopi, 2010).
- BENVENISTE É. (1959). Les relations de temps dans le verbe français. *Bulletin de la Société de Linguistique* 54/1, 69-82. Réédité dans : *Problèmes de linguistique générale*, 1. Paris : Gallimard, 1966, 237-250.
- BERTINETTO P.M. (1986). *Tempo, aspetto e azione nel verbo italiano*. Firenze : Presso l'Accademia della Crusca.
- BERTINETTO P.M. (1991). Il verbo. In : L. Renzi, G. Salvi & A. Cardinaletti (eds), *Grande grammatica italiana di consultazione*, vol. 2, Bologna : il Mulino, 13-161.
- BERTINETTO P.M. (2001). On a frequent misunderstanding in the temporal-aspectual domain : The 'Perfective Telic Confusion', In : C. Cecchetto, G. Chierchia & M. T. Guasti (eds.), *Semantic Interfaces : Reference, Anaphora and Aspect*, Stanford : CSLI Publications, 177-210 [vers. prec. In : *Quaderni del Laboratorio di Linguistica della SNS* 1, n.s./2000].
- BERTINETTO P.M. & SQUARTINI M. (1995). An attempt at defining the class of 'gradual completion verbs'. In : P. M. Bertinetto, V. Bianchi, J. Higginbotham & M. Squartini (eds.), *Temporal Reference, Aspect and Actionality. I: Semantic and Syntactic Perspectives*. Torino: Rosenberg & Sellier, 11-26.
- COCKIEWICZ W. (2007). Na peryferiach aspektu, *LingVaria* 2 (4), 9-25.
- COHEN D. (1989). *Aspect verbal*. Paris : Presses Universitaires de France.
- COMRIE B. (1976). *Aspect. An introduction to the study of verbal aspect and related problems*, London-New York – Melbourne : Cambridge University Press.
- DAHL Ö. (1978). On the Definition of the Telic/Atelic (Bounded/Non-Bounded) Distinction. *Gothenburg Papers in Theoretical Linguistics* 36, 1-9.
- DECLERCK R. (1979). Aspect and the bounded/unbounded (telic/atelic) distinction. *Linguistics* 17, 761-794.
- DECLERCK R. (2007). Distinguishing between the aspectual categories '(a) telic', '(im)perfective' and '(non)bounded'. *Kansas Working Papers in Linguistics* 29, 48-64.
- DIK S.C. (1989). *The theory of functional grammar* (Part I). Dordrecht : Floris publication.
- FRANÇOIS J. (1983). La résurgence des catégories aristotéliennes *energeia/kinesis* dans les discussions actuelles sur le mode d'action télélique. Suivi d'une

- bibliographie commentée. *Documentation et recherche en linguistique allemande contemporain* – Vincennes 28, 79-96.
- GAREY H. (1957). Verbal aspects in French. *Language* 33/2, 92-110.
- GEBERT L. (2016). Verbi ibridi nelle lingue slave e romanze. In : O. Inkova, A. Trovesi (éds), *Langues en contraste / Славянские языки in comparatione / Lingue a confronto*, Bergamo University Press : Sestante Edizioni, 17-36.
- GEIS M.L., ZWICKY A.M. (1971). On invited inferences. *Linguistic Inquiry*, 2 /4, 561-566.
- GOSSELIN L. (2018). L'Aspect verbal. In : *Encyclopédie Grammaticale du Français*, en ligne : <http://encyclogram.fr>.
- GOSSELIN L. (2021). *Aspect et formes verbales en français*. Paris : Classiques Garnier.
- KAROLAK S. (1993). Arguments sémantiques contre la distinction Aspect / Modalité d'action. *Studi Italiani di Linguistica Teorica e Applicata* (SILTA) 22, 255-286.
- KAROLAK S. (1994). Le concept d'aspect et la structure notionnelle du verbe. *Studia kognitywne / Études cognitives. Sémantique des catégories de l'aspect et du temps*, vol. 1, Varsovie : SOW, 21-41.
- KAROLAK S. (1996). O semantyce aspektu (w dwudziestą rocznicę rozprawy F. Antinucciego i L. Gebert "Semantyka aspektu czasownikowego"). *Biuletyn Polskiego Towarzystwa językoznawczego* LII, 9-56.
- KAROLAK S. (1997). Arguments contre la distinction : aspect / modalité d'action (Aktionsart), in : *Studia kognitywne / Études cognitives. Sémantique des catégories de l'aspect et du temps*, vol. 2. Varsovie : SOW, 175-189.
- KAROLAK S. (2005). Trois langues – trois visions du temps impliqué ? *Neophilologica* 17, 7-16.
- KAROLAK S. (2008). Remarques sur l'équivalence du passé imperfectif polonais et des temps passés en français. *Verbum* 30, 2-3, 125-146.
- LASKOWSKI R. (1998). Kategorie werbalne. In : R. Grzegorzczkowska, R. Laskowski & H. Wróbel (éds), *Gramatyka współczesnego języka polskiego. Morfologia*. Warszawa : Wydawnictwo Naukowe PWN, 152-178.
- ŁAZIŃSKI M. (2020). *Wykłady o aspekcie czasownika polskiego*. Warszawa: Wydawnictwo Uniwersytetu Warszawskiego.
- MOENS M., STEEDMAN M. (1988). Temporal ontology and temporal reference. *Computational Linguistics* 14/2, 15-27.
- NOWAKOWSKA M. (2008). L'emploi « paradoxal » de l'imperfectif passé polonais et ses correspondants en français. *Verbum* 30, 2-3, 147-180.
- NOWAKOWSKA M. (2010). Le « paradoxe de l'imperfectivité » dans la perspective de la théorie de S. Karolak. *Neophilologica* 22, 107-124.
- NOWAKOWSKA M. (2020). *Rezultatywność w języku francuskim i polskim*, Kraków : Wydawnictwo Naukowe Uniwersytetu Pedagogicznego.

- PADUŐEVA E. V. (1992). Toward the problem of translating grammatical meanings: the factual meaning of the imperfective aspect in Russian. *M eta* XXXVII, 113-126.
- SAUSSURE (de) F. (1916/1972). *Cours de linguistique g en erale*. Paris : Payot.
- STAWNICKA J. (2007). *Aspekt – iteratywno c – okre lniki kwantyfikuj ce (na materiale form czasu przeszlego w j zyku polskim)*. Katowice : Wydawnictwo Uniwersytetu  l skiego.
- STEN H. (1952). *Les temps au verbe fini (indicatif) en fran ais moderne*. K benhavn : Munksgaard.
- TR BA K. (2019). *The notion of completion in modern Greek: an analysis of aspectively adversative sentences*. Adam Mickiewicz University. Th se de doctorat. Online.
- VENDLER Z. (1957). Verbs and time. *Philosophical Review* 66, 143-160. Repris dans: Z. Vendler, *Linguistics in Philosophy*. Ithaca (NY): Cornell University Press, 1967, 97-121.
- VERKUYL H. J. (1989). Aspectual Classes and Aspectual Composition. *Linguistics and Philosophy* 12, 39-94.
- VERKUYL H.J. (2005). Aspectual Composition: Surveying the Ingredients. In : H.J. Verkuyl, H. de Swart, A. van Hout ( ds), *Perspectives on Aspect*. Dordrecht : Springer Verlag, 19-39.
- VERKUYL H.J., VET C. (2004). Tense and aspect in sentences. In : H. de Swart, F. Corblin ( ds), *Handbook of French Semantics*. CSLI Publications, 235-279.
- WIERZBICKA A. (1967). On the Semantics of the Verbal Aspect in Polish. In : *To Honor Roman Jakobson. Essays on the Occasion of His Seventieth Birthday*, vol. III. The Hague-Paris : Mouton, 2231-2249.

